ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 019/2025

PORTANT INTERDICTION DU STATIONNEMENT – RUE DE PITACHON ET RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS SUR LA COMMUNE D'AMBERRE DES VÉHICULES DE TOUTES NATURES

Le Maire de la Commune d'AMBERRE, Vienne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L. 2213-1 à L.2213-6,
VU la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 sur la Décentralisation,
VU le Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – 8° - signalisation temporaire,
VU la demande en date du 18 juillet 2025 par laquelle la **SOGETREL** 10 rue des Entrepreneurs 86000 Poitiers représenté par Monsieur GAROTIN Alexandre - sollicite un arrêté de police d'interdiction de stationnement afin d'effectuer le recalage de 3 poteaux TELECOM à compter du 01 août 2025,
CONSIDERANT, qu'il y a lieu d'interdire le stationnement de tous véhicules afin d'assurer la sécurité publique,

ARRÊTÉ

Article 1 – À compter 01 août 2025 et pour une durée de 60 jour calendaire, le stationnement sur la commune d'Amberre sera interdit sur le lieu des travaux (rue de Pitachon et rue de la Fosse aux Loups - Bournezeau), pour permettre le bon déroulement lors du recalage de 3 poteaux TELECOM.

Article 2 – Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de par et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.
Cette interdiction de stationner sera matérialisée par des panneaux de type **AK 5, KC 1 + B 3, B 14, K 10, K 8, K 2 et B 31 (voir fiche du manuel du chef de chantier CF23**

Article 3 – La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.
La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société **SOGETREL.**

Article 4 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Groupement de Gendarmerie de la Vienne
- Brigade de Gendarmerie de Mirebeau
- SDIS de Chasseneuil du Poitou
- Centre de secours de Mirebeau
- La Société SOGETREL
- Les Services Techniques

Fait à Amberre, le 21 juillet 2025.

Le Maire,
C. PLISSON

MAIRIE D'AMBERRE 86 (Vienne)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : Sogetrel Représenté par : Alexandre GAROTIN

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

10 Rue des Entrepreneurs

Code postal 8 6 0 0 0 Localité : Poitiers Pays : .....

Téléphone 0 6 8 8 9 2 5 6 8 7 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___

Courriel : alexandre.garotin @ sogetrel.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal _____ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___

Courriel : ..... @ .....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ... ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + ... ☐

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : RUE DE PITACHON, RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS

Code postal 8 6 1 1 0 Localité : AMBERRE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence : .....

Description des travaux : 3 RECALAGES DE POTEAUX TELECOM

Date prévue de début des travaux : 0 1 0 8 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 6 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 6 0 Date de début de réglementation 0 1 0 8 2 0 2 5

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue ___

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) ___

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ⌊_⌋⌊_⌋ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☐ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Courriel : .....@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : ⌊1⌋⌊8⌋ ⌊0⌋⌊7⌋ ⌊2⌋⌊0⌋⌊2⌋⌊5⌋ à Poitiers

Nom : THIMONIER Prénom : Audrey Qualité : Assistante de Production

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.